SMP·PSL | Schweizer Milchproduzenten
Producteurs Suisses de Lait
Produttori Svizzeri di Latte
Producents Svizzers da Latg

Stellungnahme der SMP zur Vernehmlassung zu den Landwirtschaftlichen Zahlungsrahmen 2026-2029

Prise de position de PSL dans la procédure de consultation sur les enveloppes financières agricoles 2026-2029

Procedura di consultazione sui limiti di spesa dell'agricoltura 2026-2029

Organisation / Organizzazione	Schweizer Milchproduzenten SMP
Adresse / Indirizzo	Laubeggstrasse 68, 3006 Bern
Datum / Date / Data	**Le 12 janvier 2024**

Wir bitten Sie, keine Formatierungsänderungen im Formular vorzunehmen. Bitte senden Sie Ihre Stellungnahme als **Word-Dokument** elektronisch an gever@blw.admin.ch. Vielen Dank!

Nous vous prions de ne pas modifier le formatage de ce formulaire. Merci d'envoyer votre prise de position **en format Word** par courrier électronique à gever@blw.admin.ch. Merci beaucoup !

Si prega di non modificare la formattazione del modulo. Vi invitiamo a inoltrare i vostri pareri sotto forma di **documento Word** all'indirizzo di posta elettronica gever@blw.admin.ch. Grazie!

Allgemeine Bemerkungen / Remarques générales / Osservazioni generali

Monsieur le Conseiller fédéral,
Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions de nous offrir la possibilité de prendre position sur cet objet.

Le projet d'arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2026 à 2029 prévoit des coupes massives et des transferts de moyens servant jusqu'ici au financement des paiements directs. PSL les rejette résolument. Les coupes dans les paiements directs s'élèvent à quelque 276 millions de francs. Il est par ailleurs prévu de transférer 122 millions de francs des paiements directs vers les bases de production, où cette somme servira principalement à financer les mesures d'améliorations structurelles. ***Or, le renforcement des améliorations structurelles doit intervenir via une augmentation des moyens financiers et non via un transfert à partir du budget des paiements directs.*** PSL rejette un tel transfert, car seul un petit nombre d'exploitations pourrait en profiter, alors que pour de nombreuses exploitations bénéficiant déjà de bonnes structures, cela signifierait dans de nombreux cas de fortes diminutions des paiements directs qui les mettraient en difficulté.

Nous craignons donc encore plus que de nombreuses familles de responsables d'exploitations laitières suisses, malgré tout leur travail et une bonne gestion, ne puissent plus à l'avenir réaliser un revenu adéquat et suffisant et que le maintien durable à long terme des exploitations laitières ne soit plus assuré. Les menaces permanentes des autorités quant à des trains de mesures d'économies sont très inquiétantes. Les paysans ont en effet beaucoup entrepris pour être en accord avec les exigences et les obligations de la politique agricole. Or, ces exigences vont subsister durant la période de 2026 à 2029, si bien qu'une réduction de l'indemnisation des prestations fournies serait inacceptable. La confiance placée dans la politique et les autorités ne devrait pas être déçue par de constantes propositions d'économies.

Il est absolument inacceptable de transférer des moyens financiers servant aux paiements directs, versés comme leur nom l'indique directement aux familles paysannes, vers des institutions et des projets de la Confédération.

Voici nos arguments contre les réductions et les transferts des paiements à l'agriculture :

1. **Avec la mise en œuvre de l'iv. pa.19.475 (Réduire le risque de l'utilisation des pesticides), les exigences envers l'agriculture viennent de nouveau d'augmenter.**
   - Des exigences plus sévères dans le domaine des fertilisants (abandon de la marge de tolérance de 10 % dans Suisse-Bilanz), de la protection des plantes (sévérité accrue de la procédure d'homologation des substances actives) ou les exigences d'augmentation de la consommation de MS au pâturage du programme « Pâturage » ont pour conséquence une baisse des rendements, une augmentation des risques de production et des dépenses supplémentaires liées à leur mise en œuvre. D'après les estimations de l'étude d'Agroscope « Simulations SWISSland relatives à l'iv.pa.19.475: Réduire le risque de l'utilisation des pesticides », de Gabriele Mack et Anke Möhring (2021), la mise en œuvre de ladite initiative parlementaire réduira le revenu net des entreprises de 2,4 % (81 millions de fr.). Il faut y ajouter le renchérissement général. Il s'ensuit qu'une enveloppe financière stable en faveur de l'agriculture équivaudrait déjà à une réduction. Une réduction supplémentaire n'est donc en aucun cas justifiée.

- La forte participation aux nouvelles contributions au système de production montre que les familles paysannes sont désireuses d'atteindre les objectifs. Mais plutôt que de rétribuer cet engagement avec des contributions correspondantes, on prévoit déjà pour 2024 des réductions de l'ordre de 100 millions de francs des contributions à la sécurité de l'approvisionnement, des contributions en faveur de la biodiversité et de quelques contributions au système de production.

2. **Les dépenses de la Confédération en faveur de l'agriculture sont constantes à 3,6 milliards de francs depuis une vingtaine d'années et ne représentaient en 2022 que 4,5 % du total des dépenses budgétaires. Durant cette même période, les dépenses de la Confédération ont augmenté de 35 milliards de francs ou plus de 80 %.**
   - La plus grande partie des dépenses en faveur de l'agriculture est imputable aux paiements directs, soit 2,8 milliards de francs. Ces dépenses sont clairement liées à des prestations des familles paysannes.
   - Vu les derniers développements politiques, avec des guerres en Ukraine et au Proche-Orient, l'importance de la sécurité de la production et de la transformation des denrées alimentaires a fortement augmenté, également en Suisse.
   - En particulier dans un scénario de crise, le « lait » devrait encore accroître son importance. En Suisse, de nombreux emplois dans les secteurs en amont et en aval de l'agriculture dépendent indirectement de cette dernière.

3. **Le revenu agricole se situe toujours très en dessous du revenu comparable.**
   - D'après le dépouillement centralisé des données comptables d'Agroscope pour l'année 2022, le revenu agricole pour le type d'exploitation « vaches laitières » atteignait seulement 45 151 francs par unité de main-d'œuvre familiale, soit environ 16 francs par heure de travail. Il est particulièrement bas dans la région de montagne. Cette évolution est principalement due au renchérissement des

moyens de production et à la hausse des taux d'intérêt.

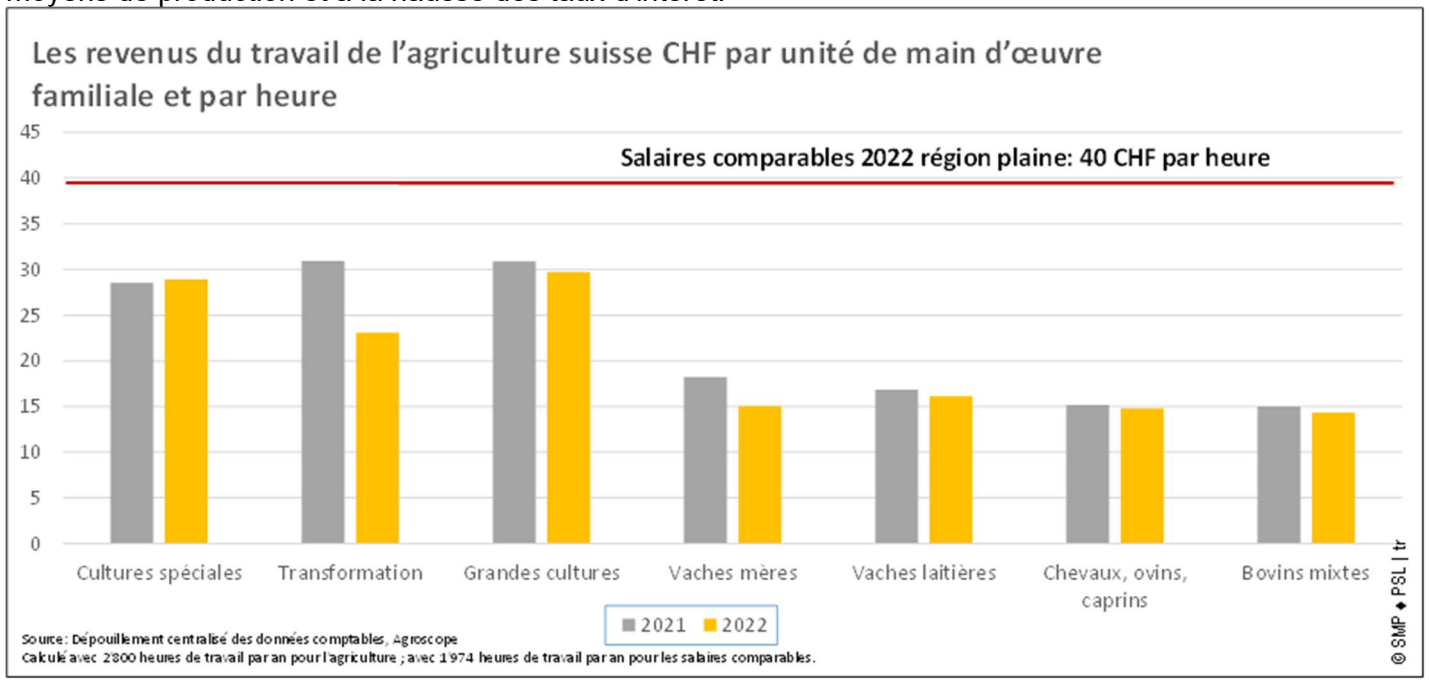

- Le revenu est particulièrement bas dans le secteur de l'élevage, ce qui met en péril l'avenir de l'ensemble de l'économie laitière et ne fait pas non plus justice à la résilience du secteur agroalimentaire suisse. Le montant des économies annoncées pour l'agriculture d'environ 65 millions de francs équivaudrait pour chaque exploitation à des réductions de contributions sensibles.
- Cette insuffisance de revenus rend impossible la constitution d'une sécurité sociale appropriée et n'offre pas la base nécessaire à une situation sociale convenable et durable pour toutes les personnes travaillant dans l'agriculture Nous ajouterons qu'en procédant à une planification financière, il faut aussi tenir compte du renchérissement.
- Le postulat d'une augmentation de 3,6 % du revenu du marché d'ici 2029 exposé dans le rapport de consultation est calculé avec un excès d'optimisme. Nous nous élevons contre les beaux discours basés sur des modèles eux-mêmes fondés sur des hypothèses très incertaines. En raison de la situation du marché, des restrictions dans le secteur de la protection des plantes et des bilans de fumure, des nouvelles exigences en matière de biodiversité et des enjeux croissants liés au changement climatique, il n'y a pas lieu de tabler sur un accroissement de la valeur de la production. C'est d'ailleurs ce que montrent les premières expériences de 2023. Par ailleurs, certains secteurs subissent une forte pression du marché en raison de la limitation de la protection douanière et de la situation concurrentielle dans le commerce de détail suisse.
- L'art. 104, al. 2, let. a de la Constitution fédérale et l'art. 5 de la loi sur l'agriculture disposent que les mesures de la Confédération dans le domaine de l'agriculture doivent permettre la réalisation d'un revenu équitable. Le Conseil fédéral est tenu d'agir dans ce sens.

4. Le marketing générique informe aussi la population sur les questions nutritionnelles

Nous constatons que la rubrique « Qualité et promotion des ventes » passe de 75,5 millions de francs à 64,4 millions de francs par an. Une partie de cette coupe est justifiée par la non-utilisation des moyens. Toutefois, il y a toujours de nouvelles revendications, comme des mesures en faveur du vin. ***Il faut assurer que pour les importants secteurs du lait et des produits laitiers, fromage inclus, les moyens en faveur du marketing générique soient aussi élevés qu'auparavant.*** Comme le montrent les dernières découvertes scientifiques, il est capital d'informer la population correctement sur les divers aspects du développement durable. Deux exemples : « Boissons à base de plantes : une alternative au lait ? », Agroscope, 28 septembre 2023 sur la composition nutritionnelle des aliments, ou « Effet climatique et émissions d'équivalents CO_2 des substances à courte durée de vie », Swiss Academies Communications, nº 5/2022, sur l'impact réel du méthane et les cycles.

Pour tous les motifs qui précèdent, il faut impérativement s'abstenir de toute coupe dans le budget de l'agriculture et laisser les plafonds des dépenses comme suit :

	Plafonds des dépenses 2022-2025	Plafonds des dépenses 2026-2029
Bases de production	552	674
Production et ventes	2222	***~~2151~~ 2222***
Paiements directs	11 249	***~~10 851~~ 11 249***
Total	14 023	***~~13 676~~ 14 145***

En raison de la situation économique et de l'évolution dans d'autres domaines de la Confédération, une augmentation des moyens serait même appropriée, au moins à hauteur du renchérissement accumulé.

Nous vous remercions vivement de l'attention que vous porterez à nos revendications.

Le 12 janvier 2024

Boris Beuret, président

Stephan Hagenbuch, directeur

Bemerkungen zu einzelnen Kapiteln / Remarques par rapport aux différents chapitres / Osservazioni su singoli capitoli

Kapitel, Seite **Chapitre, page** **Capitolo, pagina**	**Antrag** **Proposition** **Richiesta**	**Begründung / Bemerkung** **Justification / Remarques** **Motivazione / Osservazioni**
Arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2026 à 2029		
Art. 1	Pour les années 2026 à 2029, les montants maximaux autorisés sont les suivants: a. mesures destinées à améliorer les bases de production 674 millions de francs; b. mesures destinées à promouvoir la production et les ventes ~~***2151***~~ ***2222*** millions de francs; c. paiements directs ~~***10 851***~~ ***11 249*** millions de francs.	
Rapport explicatif		
Condensé, p. 2	Cette somme (crédit en faveur de l'agriculture) est inférieure de 2,5 % à celle de l'arrêté fédéral adopté pour les années 2022 à 2025. ~~***Il est probable que le revenu total du secteur agricole reste stable jusqu'en 2029.***~~	Cette affirmation ne serait correcte que si les prix du marché augmentaient nettement et si les prix des agents de production repartaient à la baisse. Vu la situation mondiale actuelle, on ne peut malheureusement pas tabler sur de telles évolutions. PSL attend l'établissement de pronostics réalistes. D'après le Dépouillement centralisé des données comptables d'Agroscope, le revenu agricole a baissé en 2022. Comme les conditions cadres ne vont pas changer de façon drastique ces prochaines années, on ne saurait partir de l'idée qu'une baisse de l'enveloppe financière n'aura pas de conséquences pour le revenu agricole.
2.2.1 Situation économique et sociale, p. 11	… Une partie importante des exploitations ont atteint le salaire de référence. La médiane du revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale ***ne*** représentait ***toutefois toujours pas plus que*** respectivement	Ce chapitre embellit la situation économique et sociale de l'agriculture. Le fait est que le revenu agricole est toujours inférieur au revenu comparable. L'art. 104, al. 2, let. a de la Constitution fédérale et l'art. 5 de la loi

Kapitel, Seite Chapitre, page Capitolo, pagina	Antrag Proposition Richiesta	Begründung / Bemerkung Justification / Remarques Motivazione / Osservazioni
	90 %, 66 % et 58 % du salaire de référence dans les régions de plaine, les régions des collines et les régions de montagne, en moyenne des trois dernières années. … Dans le postulat 21.4585 Bulliard, le Parlement a chargé le Conseil fédéral de présenter un rapport détaillé sur le revenu des familles paysannes. Ce rapport doit également comporter une comparaison avec le revenu de référence au sens de l'art. 5 LAgr. Il sera vraisemblablement adopté par le Conseil fédéral au cours du premier semestre 2024. ***Les premiers résultats du rapport ont montré que le salaire horaire des agricultrices et agriculteurs est en moyenne très faible. Vu la responsabilité et les risques liés à l'activité agricole indépendante, une telle rémunération est inacceptable et se situe nettement en dessous des salaires minimaux en discussion en Suisse. La situation économique et sociale de l'agriculture reste donc insuffisante et doit être améliorée.***	sur l'agriculture prescrivent pourtant des mesures pour éviter cette situation.
2.2.2 Situation environnementale, p. 12 s.		Ce chapitre laisse penser que seule l'agriculture serait responsable de la disparition des espèces. Il serait important de citer aussi les autres causes, comme le changement climatique, et d'exposer les conséquences écologiques de l'importation de denrées alimentaires, car plus des ¾ de l'empreinte écologique de notre consommation se situent à l'étranger. S'agissant des émissions de GES, il y a lieu de tenir compte des dernières découvertes scientifiques concernant les facteurs d'équivalence et le calcul des pourcentages sectoriels. Une certaine part des

Kapitel, Seite Chapitre, page Capitolo, pagina	Antrag Proposition Richiesta	Begründung / Bemerkung Justification / Remarques Motivazione / Osservazioni
		émissions est inéluctable et ne peut pas être imputée à l'agriculture. Les responsables, ce sont les êtres humains qui doivent manger. En outre, l'empreinte écologique de l'agriculture ne serait pas diminuée du fait des coupes budgétaires, bien au contraire.
2.4 Conditions cadres de la politique financière, p. 13 s.	… Après un fléchissement temporaire en 2024, la croissance devrait connaître une reprise positive dans tous les secteurs~~***, sauf celui de l'agriculture***~~. ~~***Le recul des dépenses dans l'agriculture, de 0,1 % par année en moyenne, est cependant inférieur à la réduction du changement structurel attendu, qui est de 1,5 % par année (2017/2022).***~~	Il n'y a aucune raison que l'agriculture soit le seul secteur exclu de la croissance qui a lieu dans d'autres domaines. De plus, l'évolution structurelle n'est pas un argument justifiant de procéder à des coupes dans le budget agricole, car les exigences pour les exploitations restantes augmentent et les frais d'exploitation des plus grandes exploitations sont plus élevés. Les paiements directs ne sont pas du revenu direct, si bien qu'une indemnisation plus élevée de ces exigences supplémentaires serait indiquée. Par ailleurs, ces hypothèses sont basées sur un renchérissement annuel de 1 %, en dessous de la réalité.
2.5 Classement d'interventions parlementaires, p. 14		La recherche dans le domaine de la sélection animale et végétale répond à des attentes de toute la société. Ces activités ne peuvent en aucun cas être financées par des coupes dans le budget agricole, car les familles paysannes, par exemple, ne sont aucunement responsables de la croissance exponentielle des espèces invasives.
3.1.1 Répartition des dépenses agricoles dans les différents plafonds des dépenses, PD production et ventes		Nous constatons que la rubrique « Qualité et promotion des ventes » passe de 75,5 millions de francs à 64,4 millions de francs par an. Une partie de cette coupe est justifiée par la non-utilisation des moyens. Toutefois, il y a toujours de nouvelles revendications, comme des mesures en faveur du vin. ***Il faut assurer que pour les importants secteurs du lait et des***

<table>
<tr><th>Kapitel, Seite
Chapitre, page
Capitolo, pagina</th><th>Antrag
Proposition
Richiesta</th><th>Begründung / Bemerkung
Justification / Remarques
Motivazione / Osservazioni</th></tr>
<tr><td></td><td></td><td>produits laitiers, fromage inclus, les moyens en faveur du marketing générique soient aussi élevés qu’auparavant.</td></tr>
<tr><td>3.2 Aperçu des trois plafonds des dépenses 2026-2029, pp. 17 ss.</td><td>… Les plafonds des dépenses agricoles baissent dans l’ensemble de 2,5 % par rapport à la période précédente. Ce phénomène est principalement dû aux réductions faites dans le cadre du budget 2024. Par ailleurs, le Conseil fédéral a fixé le 10 mars 2023, dans le domaine de l’agriculture et de l’alimentation, un taux de croissance annuel cible de -0,1 % pour les années 2025-2029. <s>En outre, des moyens seront réaffectés à des crédits ne relevant pas des plafonds des dépenses agricoles.</s></td><td>Les mesures d’économie dans l’agriculture et les transferts de moyens figurant jusqu’ici dans les plafonds des dépenses en faveur de l’agriculture ne sont pas justifiés. Nous vous renvoyons à nos arguments exposés dans les remarques générales.</td></tr>
<tr><td></td><td>… Parmi les trois plafonds des dépenses, il est prévu de relever celui consacré aux « Bases de production » pour renforcer sur le long terme la productivité de l’agriculture suisse. <s>Cette augmentation des moyens financiers sera compensée par les paiements directs.</s></td><td>Nous refusons un transfert de moyens destinés aux paiements directs vers les bases de production. Si le domaine des bases de production a besoin de davantage de moyens, il faut créer en sa faveur des ressources supplémentaires.</td></tr>
<tr><td>Tableau 5 : Comparaison des plafonds des dépenses 2026-2029 avec la période précédente
<table>
<tr><td></td><td colspan="2">Plafonds des dépenses 2022-2025</td><td colspan="2">Plafonds des dépenses
2026-2029</td><td>Différence</td></tr>
<tr><td>(En millions de fr.)</td><td>Total</td><td>Ø par an</td><td>Total</td><td>Ø par an</td><td></td></tr>
<tr><td>Bases de production</td><td>552</td><td>138,0</td><td>674</td><td>168,5</td><td>+22,1%</td></tr>
</table></td><td>Pas de coupes dans les plafonds des dépenses 2026-2029.</td></tr>
</table>

<table>
<tr><th>Kapitel, Seite
Chapitre, page
Capitolo, pagina</th><th>Antrag
Proposition
Richiesta</th><th>Begründung / Bemerkung
Justification / Remarques
Motivazione / Osservazioni</th></tr>
<tr><td colspan="2">
<table>
<tr><td>Production et ventes</td><td>2222</td><td>555,6</td><td><s>2151</s>
2222</td><td><s>537,8</s>
555,6</td><td><s>-3,2%</s>
0,0 %</td></tr>
<tr><td>Paiements directs</td><td>11 249</td><td>2812,2</td><td><s>10 851</s>
11 249</td><td><s>2712,8</s>
2812,2</td><td><s>-3,5%</s>
0,0%</td></tr>
<tr><td>Total</td><td>14 023</td><td>3505.8</td><td><s>13 676</s>
14 145</td><td><s>3419.0</s>
3536.3</td><td><s>-2,5%</s>
+0,9%</td></tr>
</table>
</td><td></td></tr>
<tr><td></td><td>… <s>L’écart à la baisse de 28 millions de francs est d’une part dû au transfert prévu du montant de 18 millions de francs, destiné à la sélection végétale et à la protection durable des végétaux, du plafond des dépenses « Production et ventes » vers les charges de fonctionnement d’Agroscope.</s></td><td>Une augmentation des dépenses de fonctionnement d’Agroscope doit être financée par des gains d’efficience ou des moyens supplémentaires hors du budget agricole.</td></tr>
<tr><td></td><td>…<s>Actuellement, les effets sur la biodiversité de quatre instruments de la politique agricole (mesures d’améliorations structurelles, promotion des ventes, contributions à la sécurité de l’approvisionnement, protection douanière) sont en cours d’évaluation. S’il s’avère qu’une optimisation est nécessaire, le DEFR soumettra des propositions au Conseil fédéral d’ici 2024.</s></td><td>Les résultats de ces études indiquent jusqu’ici que les effets de telles mesures sur la biodiversité sont marginaux et ne peuvent être calculés qu’au prix de nombreuses hypothèses. Il y a donc lieu de renoncer impérativement à la modification des mesures sur la base de cette étude.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Tableau 6: Aperçu des plafonds des dépenses 2026 à 2029
<table>
<tr><td>(En millions de fr.)</td><td>B 2024</td><td>PF2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td><td>2029</td><td>TC 25-29</td><td>Total</td></tr>
<tr><td>Bases de production</td><td>138,8</td><td>146,0</td><td>155,8</td><td>164,4</td><td>172,9</td><td>180,5</td><td>+5,9%</td><td>674</td></tr>
<tr><td>Production et ventes</td><td>544,5</td><td>544,5</td><td><s>538,7</s>
555,6</td><td><s>538,2</s>
555,6</td><td><s>537,2</s>
555,6</td><td><s>536,2</s>
555,6</td><td><s>-0,4%</s>
+0,5%</td><td><s>2151</s>
2222</td></tr>
<tr><td>Paiements directs</td><td>2757,2</td><td>2751,8</td><td><s>2725,6</s>
2812,2</td><td><s>2716,6</s>
2812,2</td><td><s>2708,0</s>
2812,2</td><td><s>2700,4</s>
2812,2</td><td><s>-0,5%</s>
+0,5%</td><td><s>10 851</s>
11 249</td></tr>
</table>
</td><td>Pas de coupes dans les plafonds des dépenses 2026-2029.</td></tr>
</table>

Kapitel, Seite Chapitre, page Capitolo, pagina	Antrag Proposition Richiesta	Begründung / Bemerkung Justification / Remarques Motivazione / Osservazioni
Total *3440,4* *3442,3* ~~*3420,1*~~ *3523,6* ~~*3419,1*~~ *3532,2* ~~*3418,1*~~ *3540,7* ~~*3417,1*~~ *3548,3* ~~*-0,2%*~~ *+0,8%* ~~*13 676*~~ *14 145*		
3.3 Plafond des dépenses destiné aux bases de production, p. 19	… Les moyens engagés pour la période 2026–2029 augmentent par rapport à 2024, car il est prévu d'investir davantage de fonds dans les améliorations structurelles, la gestion des risques, la sélection végétale, les réseaux de compétence et d'innovation « Santé des animaux de rente » et « Sélection végétale », ainsi que la vulgarisation dans le domaine de la protection durable des végétaux. À cela s'ajoutent les fonds destinés à la sélection végétale et à la protection durable des végétaux, qui seront transférés dans les charges de fonctionnement d'Agroscope. Ces dépenses ~~***supplémentaires seront principalement compensées par une baisse des crédits des paiements directs, de la promotion de la qualité et des ventes et des aides à la production végétale.***~~	Une augmentation des dépenses de fonctionnement d'Agroscope doit être financée par des gains d'efficience ou des moyens supplémentaires hors du budget agricole.
3.3.1 Gestion des risques, p. 19	… Suite à la mise en œuvre de la PA22+, la réduction des primes des assurances récoltes sera financée pendant huit ans à partir de 2025 par l'intermédiaire du crédit « Gestion des risques ». Comme décidé dans la PA22+, les moyens investis seront progressivement augmentés, pour atteindre 6,4 millions de francs, et seront maintenus par la suite à ce niveau. Un montant total de 22,6 millions de francs est prévu pour la période de 2026 à 2029. Ces fonds ~~***seront compensés dans le plafond des dépenses des paiements directs.***~~ ***seront financés via des ressources supplémentaires.***	Le financement de nouvelles mesures doit être assuré par des moyens supplémentaires hors du budget agricole.
3.3.2 Améliorations structurelles, p. 21	… En outre, une augmentation progressive du crédit peut garantir la disponibilité de suffisamment de moyens pour le développement de mesures de	Voir argument 3.3.1

Kapitel, Seite Chapitre, page Capitolo, pagina	Antrag Proposition Richiesta	Begründung / Bemerkung Justification / Remarques Motivazione / Osservazioni
	promotion de procédures, de technologies et de machines respectueuses de l'environnement. ***Cela suppose toutefois des ressources hors du crédit en faveur de l'agriculture.*** ~~***Le relèvement des fonds sera compensé au moyen du crédit des paiements directs.***~~	
3.3.3 Sélection végétale et animale, p. 22	… En outre, les fonds destinés à la sélection végétale seront globalement augmentés, en réponse aux motions 20.3919 et 21.3832 (cf. 3.3.5). Dans ce contexte, des fonds supplémentaires seront versés à partir de 2026 pour des projets de sélection privés. Les besoins financiers supplémentaires seront ~~***compensés via les paiements directs***~~ ***financés par des moyens supplémentaires.***	Le financement de nouvelles mesures doit être assuré par des moyens supplémentaires hors du budget agricole. L'agriculture sera fortement touchée par les effets du changement climatique. Il est essentiel de trouver des moyens financiers supplémentaires pour ces mesures d'adaptation.
3.3.4 Vulgarisation, p. 22	… Les fonds destinés à la mise en réseau de la recherche, de la formation et de la vulgarisation avec les acteurs sur le terrain seront augmentés, en réponse aux motions 20.3919 et 21.3832 (cf. 3.3.5). Dans ce contexte, des moyens supplémentaires d'un montant de 0,5 million de francs seront alloués à partir de 2026 à des projets de vulgarisation axés sur la protection durable des végétaux (cf. tableau 8). Cette hausse sera ~~***compensée au moyen du plafond des dépenses des paiements directs***~~ ***financée via des gains d'efficience ou des moyens supplémentaires***.	Le financement de nouvelles mesures doit être assuré par des moyens supplémentaires hors du budget agricole.
3.3.5 Développement de la recherche et du transfert de connaissances ainsi que de	… Les moyens supplémentaires prévus pour le renforcement des trois champs d'action précités seront ~~***compensés pour les trois quarts par le plafond des dépenses Production et ventes et pour un quart à partir des paiements directs***~~. ***financés via***	Le financement de nouvelles mesures doit être assuré par des moyens supplémentaires hors du budget agricole.

Kapitel, Seite Chapitre, page Capitolo, pagina	Antrag Proposition Richiesta	Begründung / Bemerkung Justification / Remarques Motivazione / Osservazioni
la sélection végétale en vue d'une protection durable des végétaux (Mo CER-E 20.3919 et Mo Schneider Meret 21.3832), p. 25	***des gains d'efficience ou des ressources supplémentaires***.	
3.5 Plafond des dépenses destiné aux paiements directs, p. 28	… ~~***Le plafond des dépenses des paiements directs est plus bas que pour la période précédente 2022-2025. Cette baisse est due à la fois à la réduction transversale de 2 %, qui n'a réduit les fonds que durant la deuxième moitié de la période précédente, aux transferts de fonds à partir de 2025 sur la base de la PA22+, et à la hausse des contributions pour améliorations structurelles et des contributions pour la sélection végétale (cf. ch. 3.3). Ces diminutions seront appliquées par la réduction des contributions à la sécurité de l'approvisionnement. Les réductions des fonds par rapport au budget 2024 sont présentées dans le Tableau 11.***~~	Pour les raisons invoquées plus haut, il n'y a pas lieu de réduire le plafond des dépenses pour les paiements directs.
3.5.1 Sécurité de l'approvisionnement, p. 29	Une contribution de base, une contribution échelonnée selon la zone pour la production dans des conditions difficiles et une contribution pour les terres ouvertes et les cultures pérennes sont octroyées pour la sécurité de l'approvisionnement. Les conditions d'octroi restent inchangées. ~~***La réduction prévue des moyens dans le domaine de la sécurité de l'approvisionnement est principalement appliquée à la contribution de base.***~~	Le financement de nouvelles mesures doit être assuré par des moyens supplémentaires hors du budget agricole.
3.5.5 Systèmes de production, p. 30	Les taux des contributions au système de production ne changeront pas et les dépenses ~~***resteront stables. Si de nouveaux programmes sont***~~	Pour les familles paysannes, cette affirmation signifie que les exigences imposées à la production ne cesseront d'augmenter alors que leur indemnisation restera

Kapitel, Seite Chapitre, page Capitolo, pagina	Antrag Proposition Richiesta	Begründung / Bemerkung Justification / Remarques Motivazione / Osservazioni
	~~introduits, les fonds supplémentaires seront compensés par les contributions au système de production. Il en ira de même pour l'augmentation de la participation à certains programmes~~ seront financées par une augmentation du budget ou la suppression sans transfert d'un programme existant.	la même. Dans un secteur souffrant déjà de faibles revenus, une telle manière de faire affaiblirait encore la compétitivité de l'agriculture. Il ne faut donc créer aucun nouveau programme augmentant davantage la complexité et le travail administratif. Si un programme existant est remplacé par un nouveau programme, cela doit se passer dans le même secteur de production. Cela ne saurait déboucher sur des transferts au sein de l'agriculture.
5.1 Conséquences, p. 30 s.	***… Les trois plafonds des dépenses proposés n'impliquent aucune charge supplémentaire pour le budget de la Confédération par rapport au plan financier 2025-2027~~. Les années du plan financier présentent toutefois encore des déficits structurels de plusieurs milliards. D'autres mesures de réduction ne peuvent donc pas être exclues. Le Tableau 12 montre qu'un montant de 92 millions sera transféré du plafond des dépenses « Paiements directs » aux plafonds des dépenses « Bases de production pour les améliorations structurelles » (86 millions) et « Sélection végétale et animale » (4 millions pour le développement de la sélection végétale), ainsi que pour la vulgarisation agricole (aides financières à des projets et demandes de contributions spécifiques pour une protection durable des végétaux ; 2 millions).~~***	Malgré les déficits structurels, le budget agricole ne peut être diminué. En effet, l'agriculture n'est pas responsable des déficits structurels de la Confédération. Autres arguments : cf. remarques générales.
	~~De plus, 18 millions du plafond des dépenses Production et ventes sont réalloués aux charges de fonctionnement d'Agroscope pour la sélection végétale et la protection durable des végétaux : 14 millions sont prévus pour le développement de la~~	Argument, voir point 3.3

Kapitel, Seite Chapitre, page Capitolo, pagina	Antrag Proposition Richiesta	Begründung / Bemerkung Justification / Remarques Motivazione / Osservazioni
	~~***sélection végétale et 4 millions pour le développement de la recherche sur la protection durable des végétaux.***~~	
5.3 Conséquences pour l'agriculture, pp. 32 ss.	… D'ici à 2029, le revenu du marché issu de la production végétale et de la production animale aura augmenté d'environ 420 millions de francs (+3,6 %) par rapport au niveau des années 2019 et 2021. Ce phénomène s'explique principalement par la hausse des prix à la production. Côté coûts, le modèle pronostique une hausse d'environ 340 millions de francs (+2,9 %) jusqu'en 2029 sur la base de l'hypothèse d'un renchérissement du prix des moyens de production. (…) Le renforcement du soutien apporté à la sélection végétale permet d'obtenir des variétés plus résistantes, ainsi que de développer et de diffuser des méthodes de protection des végétaux plus durables. L'agriculture peut ainsi contribuer de manière significative à la réduction des risques liés aux produits phytosanitaires, tout en augmentant la résilience de la production végétale face aux risques climatiques.	Nous nous élevons contre les beaux discours basés sur des modèles eux-mêmes fondés sur des hypothèses très incertaines. En raison de la situation du marché, des restrictions dans le secteur de la protection des plantes et des bilans des substances nutritives, des nouvelles exigences en matière de biodiversité et des enjeux croissants liés au changement climatique, il n'y a pas lieu de tabler sur un accroissement de la valeur de la production. C'est d'ailleurs ce que montrent les premières expériences de 2023. ***Par ailleurs, certains secteurs subissent une forte pression du marché en raison de la limitation de la protection douanière et de la situation concurrentielle dans le commerce de détail suisse.*** Les nouvelles variétés ne seront pas encore disponibles en 2029, si bien que les effets positifs attendus ne seront pas encore visibles cette année-là. Le calendrier est utopique.
	… Les calculs indiquent que le plafond des dépenses proposé devrait permettre de maintenir la productivité de l'agriculture suisse ~~***et de garantir un développement socialement acceptable.***~~	Les coupes dans les paiements directs ont un effet direct sur le revenu des familles paysannes. On ne saurait donc parler de développement socialement acceptable. En outre, les revenus sont déjà largement inférieurs à ceux réalisés dans des secteurs comparables et par le reste de la population. Il faut aussi tenir compte du fait que les familles

Kapitel, Seite Chapitre, page Capitolo, pagina	Antrag Proposition Richiesta	Begründung / Bemerkung Justification / Remarques Motivazione / Osservazioni
		paysannes sont aussi concernées par le renchérissement général et que leurs revenus doivent donc augmenter.